

LE PREMIER FEVRIER DEUX-MILLE-VINGT-TROIS A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-SIX JANVIER DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme MAURIN, M. HIVIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, Mme MOUGIN, M. LEFEVRE, Mme RIMBERT, M. BLANCHARD, M. ROBIN, Mme MYSONA, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. WALCZACK donne procuration à M. HIVIN, M. CADIOU donne procuration à Mme ROLLAND, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE donne procuration à Mme FABRY, Mme VESSIOT donne procuration à M. ROBIN, M. SIGAUD donne procuration à M. BRUGUIERE, Mme RANAIVO donne procuration à M. RIO.

ABSENTS : Mme FERRAI, M. BOISSEAU, M. THEOL, M. DE BOISGELIN.

Mme Véronique FABRY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Subvention de projets 2023

Vu le Code général de collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence des aides octroyées par des personnes publiques, modifiée,

Vu la demande formulée par l'association,

Monsieur le Maire informe le conseil que l'association « La Rose des Vents Occitane » a pour projet la participation à la 32^{ème} édition du Rallye Aïcha des Gazelles au Maroc, seul rallye-raid hors-piste au monde 100% féminin à s'inscrire dans une démarche environnementale et citoyenne, qui se déroulera du 3 au 18 mars 2023.

Ce projet, au-delà de l'engagement sportif, s'inscrit dans une démarche humanitaire en soutenant l'institut Saint-Pierre de Palavas-les-Flots, qui œuvre au bien-être des enfants en difficultés (malades ou convalescents). A cet effet, 1 euro pour chaque kilomètre parcouru sera reversé à l'institut. Sa couverture médiatique internationale pourra être vue sur les réseaux sociaux et sur le site de l'association « La Rose des Vents Occitane » lors de son périple à travers le Maroc.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant de l'aide de projet proposé pour l'association « La Rose des Vents Occitane » au titre de l'exercice 2023. Il propose de retenir le montant ci-dessous :

Porteur du projet	Montant 2023 :	Observation
Association La Rose des Vents Occitane	500,00 €	Aide financière pour la participation au Rallye Aïcha des Gazelles

Monsieur le Maire présente également le projet de l'association « Mardi Graves » qui a pour but de promouvoir la pratique amateur et professionnelle des instruments graves.

Elle organise chaque année depuis 30 ans un festival courant février rayonnant sur l'ensemble de la région (Perpignan, Sérignan, Montpellier, etc...). Le point central de cet événement est ancré à Saint-Jean-de-Védas avec le Chai du Terral et l'école de musique depuis de nombreuses années.

Plusieurs concerts, stages et master class sont organisés lors de cette rencontre regroupant des musiciens venant de diverses destinations (différentes régions françaises, Italie, Espagne, etc.)

Cette année pour l'anniversaire des 30 ans du festival, l'association accueille en plus de sa programmation, l'orchestre national de Montpellier Occitanie qui se produira au Chai du Terral le vendredi 10 février.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant de l'aide de projet proposé pour l'association « Mardi Graves » au titre de l'exercice 2023. Il propose de retenir le montant ci-dessous :

Porteur du projet	Montant 2023 :	Observation
Association Mardi Graves	5000,00 €	Aide financière à l'organisation du festival à Saint-Jean-de-Védas

Les crédits sont inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'APPROUVER** le montant des aides aux projets proposés par les associations « La Rose Des Vents Occitane » et « Mardi Graves » pour l'année 2023, conformément aux sommes exposées dans les tableaux ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

- DE DIRE que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

Madame MOUGIN et M. VAN LEYNSEELE ne participent pas au débat et au vote.

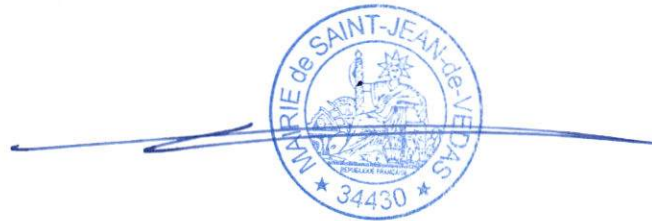
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 27 voix pour,

Véronique FABRY
Secrétaire de séance

François RIO
Maire de Saint-Jean-de-Védas



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 06/02/2023
et de sa publication le 06/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet www.telerecours.fr devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.